

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux  
INESSS  
Québec (Siège Social)  
2535, boulevard Laurier, 5e étage  
Québec (Québec) G1V 4M3

Montréal, le lundi 8 avril 2024

**Objet : CHAMP D'EXERCICE DES PRESCRIPTEURS AUTRES QUE LES MÉDECINS**

Nous vous contactons au nom de l'[Association québécoise de la physiothérapie](#). Plusieurs de nos professionnels s'inquiètent suite à la lecture de votre [publication](#) du 27 mars dernier concernant l'[aide-mémoire](#) réalisé sur le champ d'exercice des professionnels de la santé - autre que les médecins - qui détiennent un droit de prescrire. Il n'y a aucune mention de la physiothérapie alors que ces professionnels détiennent un droit de prescrire.

À titre de rappel, les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie sont présents dans le système de santé, autant dans le secteur public que dans le privé, représentent plus de 9 000 professionnels et [détiennent des droits de prescrire](#). Il serait donc essentiel pour la population que les professionnels de la physiothérapie se retrouvent dans votre précieux document.

De ce fait, nous aimerions collaborer avec vous afin de rectifier le document et d'y ajouter les droits de prescrire de nos membres professionnels de la physiothérapie. Nous vous proposons un modèle en pièce jointe, basé sur la documentation et les règlements de notre [Ordre professionnel de la physiothérapie](#).

Nous demeurons disponibles pour toutes questions. Il nous fera plaisir de collaborer avec vous dans ce projet!

Au plaisir,



Samuel Trottier-Lapointe, pht. M.Sc  
Président de l'AQP



Anne-Marie Violette, pht. M. Sc  
Vice-présidente de l'AQP